

Annnonce de retraite

Rente de vieillesse pour enfant: veuillez svp joindre une copie du livret de famille et en cas échéant une attestation de formation.
Indication: Pour les enfants et les adolescents jusqu'à ses 20 ans révolus (en formation et avec attestation de formation correspondante jusqu'à ses 25 ans révolus), vous avez droit à une rente de vieillesse pour enfant.

Employeur	N°
	Téléphone
Rue	NPA/Localité

Nom	Prénom
Date de naissance	Etat civil
N° AVS	N° personnel
Rue	NPA/Localité
Date de retraite	Téléphone

La rente mensuelle est à verser sur le compte bancaire/postal suivant:

Nom de l'institution financière	
Adresse	
N° IBAN	N° BIC (pour les paiements à l'étranger)
Titulaire du compte	

Rente de pont AVS

Montant souhaité Montant maximum annuel (= rente AVS maximum) Montant partiel annuel | CHF

Le capital est à verser sur le compte bancaire/postal suivant: (voir indication au verso)

Capital entier Montant partiel en CHF ou %

Nom de l'institution financière	
Adresse	
N° IBAN	N° BIC (pour les paiements à l'étranger)
Titulaire du compte	

Veuillez svp prendre note de la deuxième page

Capacité de travail

Je suis capable de travailler à 100% Je suis en incapacité de travail à _____ %

Domicile

Je confirme que je tiendrai mon domicile en Suisse au moment du paiement de la prestation.

Oui Non

- en cas de paiement de rente: la Previs vous contactera concernant les formalités
- en cas de paiement en capital: la Previs déduira l'impôt à la source

En cas de paiement en capital nous vous prions de prendre note des points suivants

Pour **les personnes mariées et les partenaires enregistrés** le consentement du conjoint ou du partenaire enregistré est nécessaire. La signature du conjoint / partenaire enregistré doit être certifiée conforme, soit public (notaire) ou la signature doit être faite lors de la présentation des documents officiels (passeport ou carte d'identité) au siège de la Previs.

L'exécution de la signature du conjoint ou du partenaire enregistré et sa certification ne doit pas être faite que **2 mois avant la retraite**. La législation doit être faite uniquement sur l'annonce de retraite ou son envers. **Une feuille séparée est non autorisée.**

Pour **les personnes non mariées** (célibataires, partenaires non enregistrés, veufs et divorcés) il est nécessaire de joindre un certificat individuel de l'état civil (pour les ressortissants suisses: disponible auprès la commune d'origine [pas la commune de résidence]. Pour les ressortissants étrangers: disponible auprès du bureau d'état civil de la commune de résidence). **Ce document ne doit pas être âgé de plus de deux mois.**

Signatures

Lieu/Date	Timbre et signature de l'employeur
Signature conjoint(e) / partenaire enregistré(e) (En cas de paiement en capital)	Signature de l'assuré(e)